



## **Compte rendu de l'entrevue SNES / VR du 14 Mars 2014**

*Le SNES Mayotte a rencontré le Vice-Recteur, ainsi que le nouveau DRH, M. JAILLET, le 14 mars 2014.*

*Nous avons souhaité faire le point sur un certains nombres de questions :*

### **Mise en place des congés formation**

Après deux années de demande réitérée de notre part, le Vice Recteur reconnaît l'importance des congés formation, dispositif fondamental pour l'académie en cours de «normalisation» qu'est Mayotte. Des congés formation seront mis en place à la rentrée 2014, pour les titulaires et non titulaires. Les demandes seront examinées en CAPL, en fin d'année scolaire.

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier accompagné de votre fiche syndicale afin que nous puissions veiller au suivi de votre demande.

### **L'indemnité d'éloignement :**

Nous avons réclamé plus de précisions sur le paiement anticipé de l'IE, évoqué il y a quelques mois lors de notre mobilisation. Le Vice Rectorat est encore en attente de directives **écrites**, et n'a pu nous confirmer la mesure.

**Nous demanderons la mise en application la plus favorable lors de notre entrevue prochaine à la Préfecture.**

### **Note de service mouvement intra :**

Nous avons soulevé quelques difficultés de cette note de service qui a été signée sans véritable concertation. L'un des points d'achoppements les plus évidents était la notion de bonification de 999 points sur le seul « vœu unique » pour les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années qui ont demandé à rester à Mayotte.

De fait, après avoir affirmé que la barème n'était qu'« indicatif », les services du Vice-rectorat ont modifié cette formulation... ce qui donne le droit à mutation pour ces collègues qui garderont aussi leur poste s'ils font d'autres vœux avant celui de leur affectation présente.

### **Situations d'établissement :**

Nous avons rappelé au Vice-recteur que nous avons maintes fois alerté ses services de la situation à Chiconi. L'attitude du chef d'établissement a amené un blocage complet de l'établissement en ce début d'année.

De fait, le chef d'établissement ne reprendra pas son service cette année... conformément au souhait de l'ensemble de la communauté scolaire de Chiconi !

Enfin, nous avons à nouveau dénoncé la mauvaise volonté évidente du principal M'Tsangamouji sur l'horaire de l'heure d'information syndicale. Rappelons que suite à la note de service du VR d'octobre dernier, le principal de M'Tsangamouji est le seul qui s'obstine à refuser toute autre horaire que celle de la dernière heure de la journée... ce qui ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre du décret de 1982.



## **Compte rendu de l'entrevue SNES / VR du 14 Mars 2014**

### → **INFO NON- TITULAIRES**

▪ Nous avons tenu à mettre à l'ordre du jour plusieurs questions au centre des préoccupations des enseignants non titulaires lors de cette entrevue :

#### ● **L'indemnisation chômage**

De nombreux collègues nous ont fait part de leur inquiétude, car ils n'avaient toujours pas perçu les indemnités qui leur étaient dues. Le VR reconnaît qu'un retard considérable a été pris. La situation de nombreux collègues en difficulté devrait être régularisée **dès la fin du mois d'Avril**. La création d'une cellule rattachée à la division « paie » doit permettre de procéder à ces régularisations. Une circulaire est en cours, qui définira les modalités d'obtention de ces indemnités.

Les **cotisations chômage**, prélevées à tort en 2013, seront restituées à compter du mois d'Avril.

Les collègues qui ont quitté le département doivent se rapprocher du Vice Rectorat, qui examinera les demandes au cas par cas. Les collègues qui vont quitter le département doivent également effectuer cette démarche et veiller à récupérer une **Attestation Employeur** avant leur départ.

#### ● **Les CCP (commissions consultatives paritaires)**

- Le SNES a réclamé la mise en place d'un **Groupe de travail** dédié aux **non renouvellements** de contrats (CDD), dissocié de la commission d'affectation qui se tient en fin d'année scolaire. Nous avons bon espoir que cette requête qui vise à davantage de transparence soit acceptée, et nous ne manquerons pas de le rappeler au Vice Recteur.

#### ● **L'avancement des contractuels en CDI**

- Les enseignants contractuels en CDI **peuvent** se voir proposer un avancement, tous les 3 ans. Le SNES a proposé que se tienne une commission d'évaluation professionnelle, qui devrait avoir lieu à cet effet, en fin d'année scolaire.

#### ● **Les congés formation**

- Une circulaire sortira d'ici quelques jours afin de préciser les modalités d'attribution des congés formation. Nous avons demandé que titulaires et non titulaires soient bien distingués. Aucun collègue non titulaire n'a postulé l'année dernière. **N'hésitez pas à présenter votre candidature !**

**Pour le SNES-Mayotte**

Olivia REINETTE

Thierry WUILLEZ